

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024
COMPTE RENDU^(V4)

M2024 23/04/2024

Coulombs, le 22/04/2024

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Plan de sauvegarde communal : mise à jour
- Parking situé à proximité de l'Eglise : aménagement des horaires « stationnement zone bleue »
- Travaux : salle des associations située 39 grande rue, électrification de la parcelle Z011, consolidation du mur du cimetière
- Médiathèque : demande de subvention et participation communale
- Compte de gestion de l'exercice 2023
- Compte administratif de l'exercice 2023
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2024
- Budget primitif 2024
- Tarifs communaux 2024
- Emplois saisonniers : création de 2 postes non permanents pour la période estivale 2024
- Salle des fêtes : demandes de prêts
- Questions diverses

Le lundi 8 avril 2024, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 26 mars 2024, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Claudine ABHERVE, Mme Sylvie DE ROA, Mme Valérie MONOT, M. Francis GUILLARD, M. Daniel GUILLY, M. Patrick JOYEUX, M. Didier LE BARS, M. Pascal LENOIR, M. Jean-Luc MARTIN et M. Roland PETIT.

Mme Nathalie ANDREU et Mme Jacqueline FOUQUET sont absentes et ont respectivement donné pouvoir à M. Jean-Noël MARIE et M. Daniel GUILLY.

Mme Murielle LEROY et Mme Catherine MARIE sont absentes.

La séance débute à 19h31.

A l'unanimité, Mme Sylvie DE ROA est nommée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

M. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point « Sortie des jeunes ». Les membres du conseil approuvent l'ajout de ce point à l'unanimité.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

SIRP « comité syndical » : M. Roland PETIT

La fermeture d'une classe en élémentaire a été confirmée, en maternelle une fermeture reste envisagée. Le budget a été voté.

Des travaux de sécurisation de l'école ont été réalisés : création d'un portail automatique et d'un chemin piétonnier.

SBV4R : M. Jean-Luc MARTIN

Le budget a été voté. M.MARTIN constate que la moitié des sommes allouées à l'investissement est consacrée à des études.

M.MARTIN a assisté à la présentation du projet de fusion des syndicats « SBV4R » et « SIRE2 » via la création du syndicat de Bassin Versant Eure Blaise Vègre. Son champ d'action s'étendra de Chartres à Louviers (27).

Il sera composé de 79 délégués et de 79 titulaires. Malgré cette fusion, les syndicats devraient garder leur champ de compétence et leur périmètre d'intervention.

Mme Sylvie DE ROA informe qu'un arbre est coincé depuis plus d'un mois au pont d'Ecluzelles et que personne n'intervient.

M. Jean-Luc MARTIN rappelle qu'auparavant les ruisseaux et lavoirs étaient curés. Des travaux de débardage ont été réalisés en vue des futurs travaux de la digue et M. Jean-Luc MARTIN signale qu'un peuplier obstrue le ruisseau. M. Le Maire va faire remonter l'information.

SORTIE DES JEUNES

Mme Nathalie ANDREU a sollicité 2 sociétés de transport afin d'organiser la sortie annuelle des jeunes de Coulombs.

Les membres du conseil retiennent le parc Disneyland Paris et la date du samedi 15 juin 2024.

Au regard des propositions présentées, le prestataire TEXEIRA VOYAGES est retenu. Le coût estimé de la journée s'élèvera à 6.900 euros pour 50 enfants et 10 accompagnateurs. Le devis est voté à l'unanimité.

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL : MISE A JOUR

Mme Sylvie DE ROA a procédé à la mise à jour annuelle du plan de sauvegarde communal : noms du nouveau préfet et du nouveau sous-préfet, de la nouvelle gérante de la MSP,...

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la mise à jour du plan de sauvegarde communal.

PARKING SITUE A PROXIMITE DE L'EGLISE : AMENAGEMENT DES HORAIRES « STATIONNEMENT ZONE BLEUE »

Concernant le parking situé devant l'église, les membres du conseil proposent d'adapter la durée du stationnement aux besoins des patients et des clients des commerçants soit une durée de 1h30 pour les 2 places, la place handicapée n'étant pas limitée dans la durée. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'aménagement des horaires avec une durée de 1h30.

Mme Valérie MONOT souhaite que les gendarmes viennent contrôler et si c'est nécessaire, verbaliser.

La commune de Nogent-le-Roi a proposé à M. Le Maire d'étudier la mise en place d'une convention de partenariat pour bénéficier de l'intervention des policiers municipaux de Nogent-le-Roi.

M Roland PETIT informe avoir relancé les gendarmes concernant les véhicules « tampons » signalés et repérés.

Les membres du conseil approuvent le déplacement du passage piéton situé au 27 avenue de l'Abbaye considéré comme dangereux pour les usagers au 14 avenue de l'Abbaye (en face du coiffeur) ainsi que la mise en place d'un panneau de stationnement handicapé au parking situé au 10 avenue de l'Abbaye. Le marquage au sol devra être revu.

TRAVAUX : SALLE DES ASSOCIATIONS SITUEE 39 GRANDE RUE, ELECTRIFICATION DE LA PARCELLE Z011, CONSOLIDATION DU MUR DU CIMETIERE

Travaux présentés par M. Francis GUILLARD

Mur d'enceinte du cimetière en partie basse

Le mur présente d'importantes fissures à différents endroits. M.GUILLARD propose de le renforcer en créant cinq contreforts de soutènement.

2 entreprises ont été sollicitées. La société la moins-disante est l'entreprise SGRP avec un devis qui s'élève à 8.107,80 euros TTC.

Les membres approuvent à l'unanimité les travaux proposés et le devis de réparation de l'entreprise SGRP.

Mme Claudine ABHERVE souhaite laisser la partie enherbée située aux abords de l'allée qui mène du monument aux morts au caveau provisoire. Les membres du conseil approuvent cette décision.

Vitrification du parquet de la salle des associations située 39 grande rue

3 entreprises ont été sollicitées. Après analyse des devis transmis, l'entreprise Léger, spécialisée dans ce domaine est retenue. Le montant de la prestation s'élève à 2.568,96 euros TTC.

Les membres du conseil approuvent le choix de l'entreprise retenue et le montant du devis présenté.

Toiture au 39 Grande Rue - Pignon du mur de la salle de billard

Après constat, une partie de la toiture est en très mauvais état et les travaux sont de nature urgente.

2 entreprises ont été sollicitées. L'entreprise la moins-disante est Les couvertures SOLIS. Le montant du devis s'élève à 8.262,02 euros TTC.

Les membres du conseil approuvent le choix de l'entreprise retenue et le montant du devis présenté.

M. Roland PETIT s'interroge sur la nécessité de garder la cheminée. Celle-ci sera conservée pour ne pas dénaturer le bâtiment et une plaque sera mise à son embouchure.

Réfection du chemin de la Grenouillère

Tous les ans, les élus souhaitent rénover une partie des chemins de la commune. Cette année, le projet concerne une partie du chemin de la grenouillère (scarification, reprofilage et réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion de bitume et gravillons) pour une longueur de 185 mètres.

2 entreprises ont été sollicitées. L'entreprise la moins-disante est la société TP 28 et le devis s'élève à 13.167 euros TTC.

Les membres approuvent à l'unanimité l'entreprise retenue et le montant du devis.

Eco-pâturage

La ferme des Puits assure cette prestation et réalise des visites régulières sur la parcelle située rue des Remparts. Les élus sont satisfaits de cette prestation.

Le devis annuel s'élève à 1.704,30€ HT par an soit 2.045,16 euros TTC avec une facturation trimestrielle de 511,29 euros TTC.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le renouvellement pour une durée de 1 an de la convention d'éco pâturage et la nouvelle proposition financière.

Tarif des cavurnes

Lors d'une réunion préparatoire, un montant de 255 euros a été proposé pour le tarif des concessions des cavurnes.

M. Francis GUILLARD propose une autre tarification pour être en adéquation avec les tarifs des concessions traditionnelles.

Après discussion, les membres du conseil retiennent les tarifs suivants :

- Cavurne concession pour trente ans : 125 euros
- Cavurne concession pour cinquante ans : 205 euros

Parcelle Z011 – Electrification de la parcelle

Lors d'un précédent conseil, l'électrification de la parcelle ZO11 a été votée. Un devis complémentaire a été transmis par l'entreprise ERS Maine. Le montant s'élève à 2.730,36 euros TTC.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant du devis complémentaire.

M. Francis GUILLARD informe de la présence d'un nouveau dépôt sauvage route d'Epéron (le chemin menant à Dancourt) et propose la pose d'un panneau « dépôt sauvage interdit ».

M. Roland PETIT s'est proposé de le retirer mais le problème concerne le retraitement des déchets. M. Francis GUILLARD pense faire appel à une entreprise spécialisée comme la fois précédente.

Les membres du conseil approuvent la pose du panneau.

Chenilles processionnaires - chemin du silo

Un administré a signalé la présence de chenilles sur une parcelle communale (chemin du silo). Une entreprise spécialisée a été contactée et elle est venue sur le site pour vérifier l'état des arbres et la présence de chenilles. Il y aurait une centaine de nids et les chenilles sont déjà descendues en terre. Le risque est pour le moment écarté.

L'entreprise tient informée la commune des différents types d'interventions qu'elle propose.

MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION ET PARTICIPATION COMMUNALE

Mme Géraldine ZORER a proposé dans le cadre des « arts en scène » un atelier « Paysans Paysages » de la Compagnie Petite Nature représentée par Mme Elise TRUCHARD pour une classe de CM1 de l'école de Coulombs.

Cet atelier s'est déroulé le 21 mars dernier. Des textes de Georges Sand ont été lus et les enfants ont réalisé des herbiers sur tissus qui ont été exposés le samedi 23 mars à la médiathèque lors du passage de la Caravane des poètes.

Le montant de cet atelier s'élève à 985.90 euros.

La commune souhaite adresser au Conseil départemental une demande de subvention pour un montant de 500 €.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant du projet et la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Mme Valérie MONOT souhaite avoir le ressenti du professeur.

M. Roland PETIT signale que la coopérative scolaire aurait pu participer si le projet avait été présenté.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Le Maire présente et soumet aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2023.

En investissement :

Le compte de gestion 2023 présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor illustre un résultat de l'exercice 2023 déficitaire de 224.918,79€.

Compte-tenu des reports de l'année N-1, du solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la clôture de 2023 présente un déficit de 5.626,48€.

En fonctionnement :

Le Compte de gestion 2023, présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor, démontre un résultat de l'exercice 2023 excédentaire de 129.680,58€.

Compte tenu des reports de l'année N-1, de la part affectée à l'investissement, le résultat de clôture de 2023 présente un excédent de 503.207,13€.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2023.

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

M. Le Maire s'est retiré.

M Roland PETIT présente le compte administratif 2023

- En section d'investissement un montant de 5.626,48€ correspondant au résultat budgétaire déficitaire du Compte Administratif de l'exercice 2023.

- En section de fonctionnement, un montant de 503.207,13€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du Compte Administratif de l'exercice 2023.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le compte administratif 2023.

FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

M. Le Maire revient et propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 503.207,13€.

En investissement :

A la ligne 1068 du Budget Primitif 2024, la somme de 69.248,36€.

A la ligne 001 du Budget primitif 2024, correspondant au déficit reporté la somme de 5.626,48€

En fonctionnement :

A la ligne 002 du Budget Primitif 2024, le solde, soit la somme de 433.958,77€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'affectation des résultats 2023.

TAUX D'IMPOSITION 2024

Le taux de référence de foncier bâti inclut la redescende de la part départementale de foncier bâti.

Taxe foncier bâti 2024 (TFB) : 37,95%, sachant que le taux communal est de 17,73%

Taxe foncier non bâti 2024 (TFNB): 25,86%, sachant que le taux communal est de 25,86%

Taxe habitation 2024 (TFNB): 9,69%

Les membres du conseil votent à l'unanimité les taux d'imposition 2024. Depuis 2008, les impôts locaux n'augmentent pas soit depuis 17 ans, avec pour objectif de préserver le pouvoir d'achat des habitants de Coulombs.

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget présenté par M. Le Maire s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses s'élève à 1.096.936,89€.

Le montant des recettes s'élève à 1.257.683,88€.

Le budget est en suréquilibre en section de fonctionnement pour un montant de 160.746,99€.

En section d'investissement :

Le montant des dépenses et recettes est de 841.685,79€.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le budget primitif 2024

Pour information : application de la fongibilité des crédits au 01/01/2024 - délibéré lors du précédent conseil municipal du 06/12/2023 - n°20231209

TARIFS COMMUNAUX 2024

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs votés en 2023, néanmoins, il est proposé des ajouts :

Salle des fêtes

Toute détérioration ou dommage sera facturée au coût réel de la réparation

Remise en état (en régie)

Remise en état de la cuisine (en régie) : 570 euros

Remise en état des sols et du parquet (en régie) : 350 euros

Remise en état des sols plastiques de la scène (en régie) : 250 euros

Remise en état des sanitaires (en régie) : 450 euros

Cavernes

Concession trentenaire : 125 euros

Concession cinquantenaire : 205 euros

Jardins familiaux et salle du 39 grande rue : toute détérioration ou dommage sera facturée au coût réel de la réparation.

Les autres tarifs restent inchangés.

Les membres approuvent à l'unanimité les tarifs communaux 2024.

EMPLOIS SAISONNIERS : CREATION DE 2 POSTES NON PERMANENTS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2024

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal la création de 2 postes non permanents d'emplois saisonniers, pour cet été, afin d'améliorer l'entretien de la commune (voirie, espaces verts, travaux de peinture). Les candidats devront être munis idéalement du permis B.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la création de 2 postes d'emplois saisonniers.

Salle des fêtes : demande de prêt

L'association Rêves et Espoirs représentée par Mme CANTET a fait parvenir une demande de prêt de la salle des fêtes pour le weekend du 11 et 12 octobre 2025 afin d'organiser un après-midi cabaret ainsi qu'un rassemblement de motos avec « baptême » organisés par M.DAVOUST.

Pour rappel, cette association a pour objectif de permettre l'organisation et la réalisation des rêves d'enfants gravement malades dont le pronostic vital est réservé.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

M. Roland PETIT remercie les élus et les employés communaux pour l'entretien du Chemin des Plantes.

Concernant les travaux de « broyage », la haie de la ligne SNCF est à prévoir.

M. Patrick JOYEUX signale que la chaussée en bois du pont de la grande rue est glissante par temps de pluie et de gel. Il propose d'apposer du grillage à poules.

Mme Sylvie DE ROA demande aux élus s'ils souhaitent poursuivre la parution du Pavé de Coulombs. Le dernier volet est paru tardivement et certaines dates de manifestations étaient obsolètes. Mme Sylvie DE ROA souhaite que l'on retire le « mot du maire » pour éviter tout retard.

Pour une distribution équitable des œufs de Pâques, Mme Claudine ABHERVE souhaite que l'on change le mode de distribution. L'exemple du Conseil départemental au château de Maintenon est intéressant : « cacher » des œufs en plastique et les échanger par la suite avec des œufs cette fois-ci en chocolat.

Suite à la contre-proposition transmise à la commune par KRONOS SOLAR, concernant un projet de champs de panneaux photovoltaïques, M. Didier LE BARS souhaite que la commune réponde. Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Concernant le cahier de concession gaz avec GRDF M. Didier LE BARS propose de déléguer cette compétence à Territoire Energie. La redevance pourrait être revue à la hausse en faveur de la Mairie et la qualité du réseau devrait être mieux suivie.

M. Didier LE BARS signale que les 2 véhicules stationnés au 78 bis rue de Chandelles sont dangereux. M. Le Maire informe qu'ils stationnent devant leur domicile.

M. Didier LE BARS va se renseigner sur la possibilité de modifier l'horaire de l'éclairage public uniquement pour le jour de ramassage des ordures ménagères.

Avec l'extinction nocturne, les ripeurs sont dans l'obscurité lors de leur début de tournée.

Mme Valérie MONOT souhaite pour la journée de l'environnement que l'on puisse travailler avec l'école afin de faire participer les enfants et leurs parents.

Mme Valérie MONOT rappelle que l'entretien de la voirie aux abords des immeubles et maisons est à la charge des riverains et non des employés communaux. Elle propose de distribuer un courrier éducatif, mais ferme, rappelant l'article de loi correspondant. M. Le Maire propose de prendre contact avec l'AM28 pour voir ce qui est possible et peut-être faire un Pavé de Coulombs dédié à ce thème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du canton
d'Epernon

